



Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de 30'000 fr. destiné à financer la reconstitution d'une vigne de 2'679 m² au lieu-dit « Les Collonges »

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

1. Préambule

La Commune possède un domaine viticole d'une surface de 32'294 m², constitué d'environ 33,24% de Chasselas, 59,16% de Pinot Noir et 7,60% de Gamaret. En 2020, l'âge moyen du domaine communal est de 17,7 ans.

La vigne située sur la parcelle 5332 du cadastre de Cortaillod a été plantée en Chasselas entre 1995 et 1997. Elle est donc âgée en moyenne d'une trentaine d'années et doit être maintenant reconstituée, car elle donne des signes de fatigue évidents. Une visite du vignoble communal a eu lieu à fin mai 2020 avec la Commissions des domaines, laquelle a confirmé la nécessité de reconstituer ce parchet à court terme. Le même cépage sera ainsi replanté.

2. Déroulement et coût de la reconstitution

Les travaux de reconstitution s'échelonneront sur 3 ans. Le principe est le suivant :

- Phase 1 (2021) : arrachage de la totalité de la surface (2'679 m²)
- Phase 2 (2022) : replantation de l'entier de la surface
- Phase 3 (2023) : soins de la première année

Le coût de ces travaux se détaille comme suit :

Arrachage	Fr. 4'019.00
Replantation (poudrettes et piquets)	Fr. 19'879.00
Soins de la première année	<u>Fr. 5'170.00</u>
Sous-total	Fr. 29'068.00
TVA 2,5%	<u>Fr. 726.70</u>
Total des travaux	<u>Fr. 29'794.70</u>

Au vu de la durée des travaux, cela représente une dépense moyenne de 10'000 francs par année.

3. Développement durable et viticulture

Le développement durable doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Pour remplir cet objectif, il est nécessaire de prendre en compte et de concilier les trois aspects économiques, sociaux et environnementaux de toute activité humaine. La Commune de Cortaillod, en tant que propriétaire viticole, prend déjà en compte les trois aspects susmentionnés dans son activité quotidienne et respecte les fondements pour une viticulture durable telle que pratiquée à ce jour, à savoir :

- Compétence, transparence et responsabilité du propriétaire
Grâce à ses compétences notre vigneron tâcheron assure la viabilité à long terme des ceps de vigne. La stratégie de développement est planifiée à l'aide d'objectifs d'amélioration continue régulièrement évalués et dans le respect des exigences.
- Préservation et gestion des ressources naturelles
Les précieuses ressources que sont l'eau, le sol et l'air sont utilisées avec le souci constant de leur préservation. Le choix du cépage, porte-greffe, système de conduite (distance interligne, hauteur de couronnement, etc.) et mode d'entretien du sol, sont adaptés au site en question. L'usage des machines est également raisonné afin de limiter le tassement des sols, les atteintes sonores et les atteintes à la qualité de l'air.
- Respect de la sécurité et de la santé des collaborateurs
La Commune de Cortaillod en tant qu'employeur s'engage à respecter le contrat qui la lie avec son tâcheron en matière de conditions de travail. Les conditions salariales sont connues de l'employé. Ce dernier ne subit aucune discrimination. Les règles de sécurité au travail sont connues de l'employeur qui veille à leur application et en informe correctement l'employé. La formation continue et le développement personnel de l'employé sont encouragés.
- Implication socio-économique
L'intégration des activités liées à la culture de la vigne dans le tissu social et économique local et la dimension culturelle des activités liées aux produits sont prises en considération et constituent la base de l'identité de l'activité viticole.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède et afin de pérenniser le domaine viticole communal, nous vous remercions d'accepter la présente demande de crédit pour permettre de reconstituer, sur trois ans, la vigne au lieu-dit « Les Collonges ».

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortaillod, le 24 août 2020

Au nom du Conseil communal
Le président La cheffe du dicastère
Olivier Félix Claudia Glauser

PROJET

Arrêté du Conseil général accordant au Conseil communal un crédit de 30'000 fr. destiné à financer la reconstitution d'une vigne de 2'679 m² au lieu-dit « Les Collonges »

Le Conseil général de la Commune de Cortaillod ;

Vu le rapport du Conseil communal du 24 août 2020 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014 ;

Vu le règlement général de Commune du 9 novembre 2015 ;

Vu le règlement communal sur les finances du 9 novembre 2015 ;

Entendu la Commission financière ;

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête

Article premier : Un crédit de 30'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer la reconstitution d'une vigne de 2'679 m² au lieu-dit « Les Collonges ».

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50050.02 du chapitre 81402 « Vignoble communal ».

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Cortaillod, le 28 septembre 2020

Au nom du Conseil général
Le président
Pierre Moll
La secrétaire
Océane Taillard



© STN - SwissTop DV 57/04/00000-57/04/00000 - OpenStreetMap